

1, rue de l'Hermitage - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cc-pays-sostranien.fr

N° SIREN : 200 067 510 00012

Nos références \\ts253-data\COMCOM\CCPS\Administration\Conseils Communautaires et
Bureaux\2017\CC VP Bu\20170630-CC06\20170630 CR CC V03.docx
Objet : **Compte rendu CC 30062017**

**Compte rendu
Conseil Communautaire n°6
Vendredi 30 juin 2017 à 20h00**

(Salle Polyvalente de Saint Germain Beaupré)

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Dunois Pays Sostranien Bénévent/Grand-Bourg s'est réuni en séance ordinaire, à SAINT GERMAIN BEAUPRE sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, président.

Nombre de membres en exercice : 62

Date de convocation : 23 juin 2017

Nombre de présents : 35

Nombre de Pouvoirs : 9

Nombre de votants : 44

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-François **MUGUAY**, Monsieur Guy **DUMIGNARD**, Madame Isabelle **MAZEIRAT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Madame Sophie **CLEMENT**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Gilbert **TIXIER**, Madame Marilyne **BEISSAT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Thierry **DUFOUR**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Marie-Paule **GULYAS**, Monsieur Nicolas **AUBINEAU**, Monsieur Michel **GASNET**, Madame Josette **MOREAU**, Monsieur, Monsieur Thierry **PERONNE**, Monsieur Gilles **GAUDON**, Monsieur Didier **LAVAUD**, Monsieur Didier **BARDET**, Monsieur Claude **LANDOS**, Monsieur Jacky **MARTINET**, Monsieur Serge **RIOLLET**, Monsieur Bernard **LEFAURE**, Madame Marie-Jeanne **DE BASQUIAT**, Monsieur Bernard **LE CORNEC**, Monsieur Bernard **LEROUDIER**, Monsieur Michel **BURILLE**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Paul **CHAPUT**, Monsieur Jean-Claude **CARPENTIER**, Monsieur Gérard **DELAFONT**, Madame Micheline **SAINT LEGER**, Monsieur Daniel **FOREST**, Madame Françoise **PUYCHEVRIER** (*suppléante de Monsieur Jean Claude VITTE*), Monsieur Thierry **MONDON** (*suppléant de Madame Jacqueline DEDET*).

Liste des pouvoirs :

- Monsieur Jean-Louis **BATHIER** donne pouvoir à Monsieur Gérard **DELAFONT**
- Monsieur Gilles **LAVAUD** donne pouvoir à Madame Brigitte **JAMMOT**
- Monsieur Michel **NAVARRÉ** donne pouvoir à Madame Josette **MOREAU**
- Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à Monsieur Guy **DUMIGNARD**
- Monsieur Jean-Pierre **LAURENT** donne pouvoir à Monsieur Daniel **FOREST**
- Monsieur Yves **AUMAITRE** donne pouvoir à Monsieur Gérard **CHAPUT**
- Monsieur Bernard **AUDOUSSET** donne pouvoir à Monsieur Jean-François **MUGUAY**
- Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à Monsieur Etienne **LEJEUNE**
- Monsieur Laurent **TARDY** donne pouvoir à Monsieur Pierre **DECOURSIER**

Absents :

Madame Karine **NADAUD**, Madame Martine **ESCURE**, Monsieur René **PHILIPPON**, Monsieur Patrice **PIARRAUD** (excusé), Monsieur Jean-Claude **DUGENEST** (excusé), Madame Jacqueline **DEDET** (excusée, supplée), Monsieur Jean-Claude **VITTE** (excusé suppléé), Madame Brigitte **DUBOIS** (excusée), Monsieur Patrick **TIXIER** (excusé), Madame Mireille **MANEAU** (excusée), Monsieur Jean-François **LEBON** (excusé), Monsieur Laurent **DAULNY** (excusé), Monsieur Michel **NAVARRÉ** (excusé), Madame Valérie **CABOCHE** (excusée), Monsieur André **MAVIGNER** (excusé), Monsieur Bertrand **LABAR**, Madame Hélène **FAIVRE** (excusée) Monsieur Michel **MONNET**, Jean-Bernard **QUINQUE**, Monsieur Ludovic **DAGUET**, Monsieur Philippe **BRIGAND**

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry **PERONNE** (commune de Chatelus le Marcheix)

Le Président procède à l'appel des membres du conseil.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en rendant hommage à Mme Simone Weil et Mme Angèle Derhan (conseillère communautaire suppléante pour la commune de La Chapelle Baloue). Après l'évocation de l'ordre du jour, le Président propose au conseil d'ajouter les points complémentaires contenus dans la note que chaque conseiller communautaire s'est vu remettre à son arrivée.

Le Président propose l'ajout d'un autre point complémentaire : L'évocation de la situation et de l'immobilier de GM&S Industry.

Actuellement les locaux sont loués à la SCI ALTIA. La loi NOTRe confie la question de l'immobilier d'entreprise à la Communauté de communes. Le Président évoque ensuite la situation des loyers. En effet, les loyers payés à la SCI sont tout bonnement exorbitants. Avant, ils atteignaient 40 000 euros par mois, aujourd'hui ils sont de 25 000 euros par mois. Selon l'Etat, un loyer acceptable serait de l'ordre de 15 000 euros par mois.

Le Président évoque la possibilité d'une discussion autour de la table avec la préfecture et le ministère de l'industrie. Le Président a dit être prêt à engager des négociations. Ces négociations seront en bonne voie si trois conditions principales sont remplies :

- 1) Le prix d'achat (aujourd'hui établi à 1 million d'euros) alors que l'achat par la SCI avait été réalisé pour 1 euro symbolique + 1 euro.*
- 2) L'état des bâtiments*
- 3) Si l'achat est fait par la Communauté de communes, il faut emprunter. Par conséquent il faudra des garanties d'emprunt. (Par l'Etat ou autres). Il faut également que la Communauté de communes soit assurée de la pérennité de l'activité sur plusieurs années.*

Le Président évoque l'attitude de l'Etat et notamment du ministère de l'économie « qui souhaite imposer un rachat de fait par la Communauté de communes ». D'autant plus que le Etat n'a pas donné de signe de vie pendant toute une semaine et qu'ayant contacté le Président Etienne Lejeune le jeudi 29 juin, il a été demandé une reprise et un achat à hauteur d'un million d'euros pour le lendemain. Ce que le Président a refusé.

M Thierry Dufour, prend la parole pour évoquer l'autonomie du site grâce, entre autres, au service commercial et au bureau d'étude qui sont sur place. La proposition qui est faite de maintenir 120 emplois en ferait un simple site de production qui ne peut pas garantir la pérennité.

M Guy Dumignard évoque quant à lui la nécessité d'obtenir des garanties.

M Didier Lavaud pour sa part explique qu'il n'y a pas d'obligation de rachat d'autant plus que les bâtiments ont été cédés pour rien.

M Brigitte Jammot se dit effarée par l'absence ce soir en séance d'un représentant de l'Etat.

M Didier Lavaud ajoute que le problème d'un rachat ne peut pas se faire sur la totalité des bâtiments qui correspondait à 600 personnes travaillant sur le site. Alors qu'aujourd'hui il est proposé un rachat total pour seulement 120 à 150 salariés.

Mme Marie-Paule Gulyas met en avant que pour que cette opération soit viable, il faudrait au moins 170 salariés et un loyer à 14 000 euros par mois, seulement les bâtiments ne sont pas en état.

Pour le Président, l'absence totale d'éléments ne peut pas permettre une prise de décision ce soir par les conseillers communautaires.

Le Président précise que s'il y a lieu et besoin d'aller plus loin, cela ne se fera pas sans l'accord du conseil communautaire qui sera appelé à se réunir de nouveau.

Le Président présente un texte de proposition de délibération.

M Jean-Claude Carpentier propose, après lecture par le président de retirer la mention afférant au prix de rachat (un million d'euros).

Il est également proposé de mentionner « les habitants ».

Le texte proposé au vote est rédigé comme suit :

« Les élus de la Communauté de communes ont bien noté la proposition de vente de la SCI Stamping, ont bien noté l'engagement du repreneur GMD d'assumer un loyer annuel de 180 000 euros.

Les élus de la Communauté de communes Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg, réunis le 30 juin 2017 à 20h00 à Saint Germain Beaupré, autorisent le Président à entrer en négociation en vue d'un éventuel rachat dans l'intérêt des salariés, du territoire et de ses habitants, et en s'entourant de personnes compétentes tels qu'avocat, expert en bâtiment... »

Le Président propose la mise au vote de cette délibération.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Président est autorisé à mener les actions nécessaires et à entrer en négociation pour la reprise des bâtiments de GM&S Industry.

Après ce point préliminaire, le Président propose de mettre au vote les comptes rendus des conseils communautaires précédents.

Ces comptes rendus sont validés à l'unanimité.

Le Président propose de commencer par l'intervention de M Laurent Tardy car celui-ci doit quitter la séance assez tôt.

4.9. Centre Aquatique : harmonisation des tarifs et propositions de nouvelles modalités de fonctionnement (7.4. Modification à la note de présentation : 4.9 : tarifs du Centre Aquatique)

Suite aux validations unanimes de la commission des sports, le vice-président Laurent Tardy propose des heures d'activités supplémentaires (leçons et activités) notamment sur la période d'été.

Il a été constaté la difficulté de faire côtoyer sur les mêmes créneaux des pratiquants de club et du public payant. Il y a une concurrence directe avec les associations locales. Il est donc proposé de favoriser l'accès aux clubs en dehors des heures d'ouverture pour le grand public.

Mme Brigitte Jammot félicite le vice-président pour cette initiative, l'objectif étant évidemment d'augmenter les activités lucratives pour réduire le déficit de fonctionnement. Il est important de libérer des créneaux pour augmenter d'autres activités.

M Pierre Decoursier est d'accord avec Mme Jammot, il faut effectivement travailler sur l'affinement des créneaux d'ouverture pour arriver à un résultat qui soit le plus efficient possible à la rentrée du mois septembre.

Une rencontre entre le vice-président, le directeur de la piscine et les élus de la Communauté de communes se déroulera dans les semaines à venir.

Le vice-président propose une nouvelle grille tarifaire.

TARIFS :				
	Hors COMCOM		ComCom	
Droit entrée piscine				
Entrée Unitaire Adulte	4,80	€/U	4,00	€/U
Carte 10 entrées Adulte	37,50	€/U	32,50	€/U
Carte 20 entrées Adulte	75,00	€/U	60,00	€/U
Tarifs Réduits :				
Entrée Unitaire 12-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi sur justificatif valable (moins de 3 mois)	4,00	€/U	3,50	€/U
Carte 10 entrées 12-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi sur justificatif valable (moins de 3 mois)	35,00	€/U	30,00	€/U
Carte 20 entrées 12-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi sur justificatif valable (moins de 3 mois)	65,00	€/U	55,00	€/U
Tarifs Enfants (accompagnés):				
Entrée Unitaire 3-11ans	3,50	€/U	3,50	€/U
Carte 10 entrées 3-11 ans	30,00	€/U	30,00	€/U
Carte 20 entrées 3-11ans	50,00	€/U	50,00	€/U
Entrées moins de 3 ans	gratuit	€/U	gratuit	€/U
Abonnement trimestriel tout public				
	Hors COMCOM		ComCom	
	115,00	€/U	95,00	€/U
Activité + Entrée piscine :				
Aqua activité unitaire : aquagym, aquafitness, aquabike, leçon de natation, aquaphobie	12,00	€/U	12,00	€/U
Carte 10 entrées Aqua activité : aquagym, aquafitness, aquabike, leçon de natation, aquaphobie	100,00	€/U	100,00	€/U
Carte 20 entrées Aqua activité : aquagym, aquafitness, aquabike, leçon de natation, aquaphobie	160,00	€/U	160,00	€/U
Espace Forme :				
Entrée unitaire Espace détente	2,20	€/U	2,00	€/U
Abonnement 10 Espace détente	17,00	€/U	15,00	€/U
Abonnement 20 Espace détente	24,00	€/U	20,00	€/U
Les Pass (Périodes scolaires : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi):				
Pass Midi (12h00 - 13h45) 10 Entrées + Espace Forme	25,00	€/U	25,00	€/U
Pass Midi (12h00 - 13h45) 20 Entrées + Espace Forme	40,00	€/U	40,00	€/U
Autres services				
	Hors COMCOM		ComCom	
Visiteur	1,00	€/U	1,00	€/U
Mise à disposition 1 MNS ou SSI	50,00	€/U	50,00	€/U
Perte bracelet, clé casier	10,00	€/U	10,00	€/U
Perte bracelet ERF / Caution	10,00	€/U	10,00	€/U
Perte clé	50,00	€/U	50,00	€/U
Animation tout public en régie	2,00	€/U	2,00	€/U
Etablissement Scolaire 1er degré - Séance 40 min				
Etablissement du 1 degré - Séance 40 min	45,00	€/U	40,00	€/U
Etablissement du 1 degré - Séance 40 min + Mns Pédagogique	95,00	€/U	90,00	€/U
Etablissement assimilé - Séance 40min - 1 degré sous convention éducation nationale	45,00	€/U	40,00	€/U
Etablissement sous convention	45,00	€/U	40,00	€/U
Etablissement Scolaire 2nd degré - Séance 60 min				
Ligne d'eau bassin sportif	45,00	€/U	15,00	€/U
Bassin ludique zone trois lignes	40,00	€/U	25,00	€/U
Activités associatives sous convention avec ComCom - Séance 60min				
Ligne d'eau bassin sportif	45,00	€/U	15,00	€/U
Bassin ludique zone trois lignes	40,00	€/U	25,00	€/U
Bassin ludique zone détente	40,00	€/U	25,00	€/U

M Jean-François Muguay dit qu'il serait intéressant de connaître la rentabilité du fonctionnement précédent et celui du nouveau.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur ces propositions de nouveaux horaires à compter du 8 juillet 2017 et de modification de la grille tarifaire du centre aquatique à partir du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte la mise en place des nouveaux horaires.

Monsieur Laurent Tardy quitte la séance à 21h15 et donne pouvoir à Monsieur Pierre Decoursier.

1.1. Résidences intergénérationnelles : validation de l'APD et du plan de financement – lancement de la consultation pour la réalisation des travaux

7.1. Modifications à la note de présentation : 1.1. Résidences intergénérationnelles : Validation de l'APD et du plan de financement-lancement de la consultation pour la réalisation des travaux

La vice-présidente en charge des affaires sociales Mme Micheline Saint Léger propose de valider l'Avant-Projet Définitif (APD) des résidences intergénérationnelles sur les communes de Fleurat et d'Arrènes dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'étude Spirale 87. Après présentation des plans prévisionnels de financement, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la validation de cet APD et le lancement de la consultation en vue de la réalisation des travaux.

Plan de financement FLEURAT

DEPENSES			RECETTES			
Nature	2017	2018	Total	Financements publics:		
				2017	2018	Total
Maîtrise d'œuvre	40 000 €	24 570 €	64 570 €	Etat/Contrat de ruralité FLEURAT	107 925 €	107 925 €
Etudes (coordination SPS, études de sols, contrôle technique)	6 000 €	2 145 €	8 145 €	Etat/DETR	157 500 €	230 900,25 €
Travaux	307 000 €	280 000 €	587 000 €	Région	62 500 €	125 000 €
				Département		
				Europe		
				Total financements publics		70,30% 463 825,25 €
				Financements privés:		
				CARSAT		
				Certificats d'économie d'énergie		
				MSA		
				Total financements privés		
				Autofinancement:		195 889,75 €
TOTAL			659 715 €	TOTAL		659 715 €

Plan de financement ARRENES :

DEPENSES				RECETTES			
Nature	2017	2018	Total	Financements publics:			
					2017	2018	Total
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	28 260 €	73 260 €	Etat/Contrat de ruralité			
				Arrènes	107 925 €		107 925 €
Etudes (coordination SPS, études de sols, contrôle technique)	6 380 €	2 145 €	8 525 €	Etat/DETR	157 500 €	104 225 €	261 724,75 €
				Région	62 500 €	62 500 €	125 000 €
Travaux	363 000 €	303 000 €	666 000 €	Département			
				Europe			
				Total financements publics		66,14%	494 649,75 €
				Financements privés:			
				CARSAT			
				Certificats d'économie d'énergie			
				MSA			
				Total financements privés			
				Autofinancement:			253 135,25 €
TOTAL			747 785 €	TOTAL			747 785 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 40 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions décide :

- D'adopter les APD présentés par le maître d'œuvre ;
- D'adopter le plan prévisionnel de financement du projet ;
- D'autoriser le Président à solliciter tout financement public ou privé relatif à ce projet ;
- D'autoriser le Président à déposer les demandes de permis de construire concernant ces projets ;
- D'autoriser le Président à lancer la consultation pour la réalisation des travaux et à signer tout acte à intervenir.

1.2. Tiers-lieu Dun le Palestel « La Palette » : validation de l'APD et du plan de financement – lancement de la consultation pour la réalisation des travaux

Le vice-président en charge du Numérique M Didier Bardet présente la proposition d'ajustement des crédits sur le projet d'extension du Tiers-Lieu « La Palette » à Dun-le-Palestel. Ces ajustements concernent :

- Une partie des coûts qui n'étaient pas chiffrés puisqu'ils étaient en attente d'un avis favorable du contrôle technique pour une partie du bâtiment à réhabiliter. Un avis favorable a été rendu.
- Certains travaux chiffrés en option au moment de l'APD (installation d'une pompe à chaleur et le ravalement de la façade arrière).

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, le contrat avec l'architecte prévoyait une tranche ferme allant jusqu'à l'APD et une tranche conditionnelle pour la poursuite du projet (PC, PRO DCE et suivi des travaux).

La poursuite du projet ayant été validée, il est proposé au conseil communautaire de valider tous ces points et d'affermir la tranche conditionnelle.

M Gérard Delafont informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De valider l'APD et le plan de financement prévisionnel ;
- D'affermir la tranche conditionnelle du marché de Maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention FEDER et DETR 2018, le permis de construire et à lancer la consultation pour la réalisation des travaux ;

1.3. La Palestel : validation de l'APD et du plan de financement – lancement de la consultation pour la réalisation des travaux

Le Président rappelle que par délibération en date du 21 novembre 2016, l'ex Communauté de communes du Pays Dunois avait validé l'APS et le plan de financement prévisionnel du projet de mise aux normes de la salle « La Palestel » en salle polyvalente. L'architecte a travaillé sur la suite à donner au projet et l'APD a été présenté au Président.

Concernant les travaux, le montant reste inchangé.

Concernant les aides financières, l'aide du contrat de ruralité est passée de 100 000 € à 145 000 €. Le plan de financement est donc établi comme suit

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant aide	Taux en %
Travaux	849 100,00	Etat (DETR 2017)	150 000,00	15,01
Maîtrise d'œuvre (10%+OPC)	74 000,00	Etat (DETR 2018)	150 000,00	15,01
Ajustement MO /montant travaux	12 910,00	Contrat ruralité	145 000,00	14,51
Contrôle technique	4 425,00			-
Coordination SPS	2 400,00	Autofinancement	554 335,00	55,47
Assurance Dommage ouvrage	10 000,00			
Raccordement reseaux	16 500,00			
Mobilier salle Matériel cuisine	30 000,00			
TOTAL	999 335,00	TOTAL	999 335,00	100,00

M Jean-Claude Carpentier fait part à l'assemblée que La Palestel était (pour faire un parallèle avec la situation de GM&S Industry) une entreprise pour laquelle la Communauté de communes du Pays Dunois s'est longuement battue.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de :

- Valider l'APD et le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à déposer le permis de construire et à lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

1.4. Espace Monet Rollinat (7.2. Précisions à la note de présentation point 1.4. ESPACE MONET ROLLINAT) :

M Gérard Delafont ayant reçu pouvoir de M Jean-Louis Bathier, celui-ci présente pour le vice-président en charge du Tourisme les avancées sur le chantier de l'Espace Monet Rollinat.

Attribution des lots 4.1. « Menuiseries extérieures » et 4.2. « Serrureries »

Par délibération n°170320-09, du 20 mars 2017, il avait été décidé de déclarer sans suite le lot 4 menuiseries extérieures serrurerie, et de le relancer en le scindant en 2 lots 4.1. « Menuiseries extérieures » et 4.2. « Serrureries ».

2 offres ont été reçues pour le lot 4.1 et 3 pour le lot 4.2 depuis l'envoi de la note initiale.

Après analyse et négociations, il apparaît que la SARL BERGES de BOULAZAC (24) a fait la meilleure offre pour les 2 lots :

Lot 4.1 base : 36 805 € pour une estimation à 35 252 €

Lot 4.1 avec variante exigée rideau acier : 41 245 € pour une estimation à 37 802 €

Lot 4.2 : 66 935 € pour une estimation à 53 965 €

Il est proposé d'attribuer le lot 4.1 incluant la variante exigée et le lot 4.2 avec la SARL BERGES qui a fait la meilleure offre

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

1.5. Zone d'activité de Chabannes :

1.5.1. Convention de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement avec la Commune de Dun-le-Palestel

Le vice-président en charge des ZAE M Jean François Muguay expose que pour assurer la desserte de la zone, il est proposé de confier par convention à la Commune de Dun le Palestel l'exploitation et la maintenance des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le périmètre de la Zone d'Activité de Chabannes.

A compter de l'exercice 2017, la Commune de Dun le Palestel assurerait la gestion des abonnés et l'exploitation de l'ensemble des réseaux eau et assainissement internes à la zone y compris la partie du réseau située sur la Commune de Saint Sulpice le Dunois.

En contrepartie de la gestion et de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, la Commune de Dun le Palestel percevra l'intégralité des redevances des abonnés situés sur la zone d'activité de Chabannes selon les tarifs et règlements qu'elle pratique.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

1.5.2. Intégration de la voirie interne dans le domaine public

Le vice-président en charge des ZAE M Jean François Muguay présente la proposition de raccordement aux réseaux de téléphonie et d'électricité des lots de la zone d'activité de Chabannes. Il est nécessaire de classer la voirie interne affectée à la circulation générale dans le domaine public routier.

Ce classement doit être décidé par délibération du conseil communautaire appuyée d'un dossier technique de présentation (plan et caractéristiques des différentes voies). Ce dossier est à transmettre au cadastre.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte la proposition de classement de la voirie interne de la zone d'activité de Chabannes dans le domaine public routier, et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

1.5.3. Vente de lots :

Vente de la parcelle n°7 au profit de la SCI GEORGES

Le vice-président en charge des ZAE M Jean François Muguay propose la vente à la SCI Georges représentée par M. Julien Georges, d'une parcelle dans le parc d'activités de Chabannes à l'entrée de Dun le Palestel pour y construire un garage auto moto, location de vélos, dépôt-vente de véhicule. La parcelle envisagée est la parcelle n° 7 de la nouvelle version du permis d'aménager, parcelle de 2831 m².

Il est rappelé que le prix de vente des terrains est de 2.50 € HT le m² pour les 5 premiers acheteurs (délibération n°2016.10.12-1 de l'ex Pays Dunois). La SCI Georges, 4^{ème} acheteur peut y prétendre. La surface sollicitée a été définie lors du bornage par un géomètre expert.

Le conseil est appelé à désigner le notaire choisi pour la vente. Il est proposé le notaire de Dun le Palestel, Maître Delille. Le conseil doit autoriser le Président à signer le compromis de vente ainsi que la vente dans les conditions définies dans le compromis et de façon générale tous les documents afférents au dossier.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

Vente de de la parcelle n°9 au profit de la SCI du BEL AIR

Le vice-président en charge des ZAE M Jean François Muguay rappelle que lors du conseil communautaire du 20 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de vendre la parcelle n°9 d'une surface de 3622 m² à la SCI du Bel Air (désormais nommée « DUNVETO ») représentée par M. Mirguet et M. Blanchard, Vétérinaires à Dun le Palestel et Bonnat.

Suite à la modification du permis d'aménager et du passage du géomètre pour délimiter la parcelle, cette dernière est désormais la parcelle n°8 et fait 3500 m².

Il est proposé au conseil communautaire de valider ces modifications pour signer le compromis de vente (valeur totale 3 500 x 2,50 = 8 750€ HT).

M Gérard Delafont précise que la situation du chemin communal non répertorié est en passe d'être réglée puisque la commune de Saint Sulpice le Dunois, sur laquelle se trouve la parcelle vendue et le chemin, allait faire en faire don à la Communauté de communes.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

1.6. Bâtiment récréatif : proposition d'avenants aux marchés de travaux en cours

Le vice-président chargé des infrastructures culturelles M Guy Dumignard informe que le chantier du bâtiment récréatif (anciennement Cirque Valdi) chantier arrive à sa fin et de ce fait, concernant les marchés de travaux, il est nécessaire d'approuver divers avenants pour prendre en compte des prestations supplémentaires intervenues à la demande des porteurs de projet, en accord avec le maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces avenants, développés dans la note de présentation, représente un montant cumulé de 5 482,96 € HT qui seront intégrés au coût total de l'opération déterminant le montant du loyer du crédit-bail.

M Guy Dumignard ajoute que le bâtiment ouvrira ses portes le 04 septembre 2017.

M Gérard Chaput informe l'assemblée qu'il s'abstiendra sur ces propositions.

Après délibération, le conseil communautaire, à la majorité avec 40 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, accepte ces propositions d'avenants et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

1.7. Lancement de la consultation pour la mise en accessibilité des ERP suite aux Ad'AP réalisés en 2016 :

La vice-présidente chargée de l'urbanisme et de l'habitat Mme Isabelle Mazeirat explique au conseil qu'avant la fusion, les 3 ex-communautés de communes ont déposé en préfecture un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). Ce document permet de planifier, sur trois ans, les travaux à réaliser pour rendre les Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux personnes handicapées.

Au titre de l'année 2017 il est prévu d'engager une première tranche de travaux pour un montant estimé 36 635€ HT répartis comme suit :

Accueil de loisirs le Grand-Bourg :	1 540€
Accueil de loisirs Fursac :	500€
Scénovision :	5 230€
Centre de ressources La Palette :	2 335€
Accueil de Loisirs Dun le Palestel :	1 090€
Accueil de Loisirs la Souterraine :	2 610€
Médiathèque :	12 780€
Office de Tourisme la Souterraine :	550€

Mme Brigitte Jammot demande des précisions sur les coûts de la remise en état Ad'AP sur la médiathèque de La Souterraine.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président

- **A engager les travaux pour l'adaptabilité à l'accessibilité des ERP ;**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces et actes à intervenir concernant ces travaux**

1.8. Prestation d'accompagnement en vue de l'élaboration d'un projet territorial de santé : proposition d'affermissement de la tranche 3 :

Mme Marie-Jeanne de Basquiat conseillère communautaire déléguée à la santé fait un rappel sur l'historique de l'étude santé sur le territoire de l'ouest Creuse, une mission confiée à la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et la Mutualité Française du Limousin.

La dynamique initiée a permis la mobilisation des professionnels de santé du territoire et a abouti à la

rédaction de projets de santé. Ces projets ont été présentés lors du comité de pilotage du 10 Mai 2017 et ont été validés.

Au vu des projets émergents, il est proposé d'engager la phase 3 de l'étude qui concerne les projections architecturales pour la construction des maisons de santé et de leurs antennes.

M Josiane Vigroux-Aufort tient remercier Mme de Basquiat sur la prise en compte de ses remarques lors de la réunion de restitution des projets de santé par les professionnels a Grand-Bourg le 05 avril 2017. En effet, elle avait notamment demandé que la commune d'Azerables et notamment celles du nord du territoire soient prises en compte.

M Gérard Chaput remercie également la conseillère communautaire déléguée pour avoir pris en compte l'entièreté du territoire.

M Jean-Claude Carpentier précise que tous les médecins ne veulent pas travailler avec d'autres confrères et souhaitent conserver leur indépendance.

Mme Marie-Jeanne de Basquiat ajoute que son travail est en cours et qu'elle n'a pas encore fait le tour de toutes les communes notamment celles de l'ancien Pays Dunois.

M Gérard Chaput explique que pour le moment, la commune d'Azérables a trois médecins généralistes mais que rien n'est figé et que la situation peut évoluer. La communes d'Azerables possède déjà un bâtiment médical.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

2. Montée en débit : accompagnement des entreprises pour le raccordement à la fibre dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte DORSAL en tant que membre associé :

Monsieur Didier Bardet, vice-président en charge du numérique présente la proposition de participation financière de la Communauté de communes de raccordement à la fibre pour trois entreprises du territoire :

- CELMAR (La Souterraine)
- RICARD (La Souterraine)
- Centre d'appels La Ligne Verte (Crozant)

La participation totale de la Communauté de communes pour le raccordement de ces trois entreprises est estimée à 10 813 euros HT.

Mme Brigitte Jammot explique qu'elle n'est pas contre l'aide aux équipements des entreprises mais elle s'interroge sur la capacité financière de la Communauté de communes à suivre car beaucoup d'entreprises en ont besoin.

M Gérard Chaput rappelle qu'en 2015, la Communauté de communes du Pays Sostranien avait participé à hauteur de 130 000 euros pour l'équipement du nord du territoire. La ligne est présente depuis mai 2016 mais aucun raccordement à des foyers n'a été fait depuis.

Les différents participants s'accordent sur les difficultés rencontrées face aux interventions d'Orange et de DORSAL sur le territoire.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

3. Commande publique - conventions

3.1. PLUI ex Communauté de communes Bénévent Grand-Bourg : attribution du marché et plan de financement :

Mme Isabelle Mazeirat vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle qu'un appel d'offres pour l'élaboration du PLUI pour la partie Bénévent/Grand-Bourg du territoire a été passé fin 2016. La

commission d'études des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des candidatures puis des offres après audition des 5 candidats.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'études des marchés en procédure adaptée propose de retenir le mieux disant : groupement mené par Mme Villeneuve-Bergeron composé d'une architecte DPLG, d'une paysagiste, d'un cartographe/infographiste, ainsi que d'un bureau d'études en environnement comportant des techniciens mais aussi des juristes. Il est implanté autour de Limoges, a de nombreuses références locales (des contacts ont été pris avec des collectivités ayant déjà travaillé avec ces personnes). L'offre s'élève à 171 600 € HT hors options, et à 175 750 € HT avec.

L'estimation, au regard d'autres consultations similaires locales, était de 125 000 € HT, montant inscrit en investissement au BP 2017.

Les options correspondent à des études dérogatoires qui seront commandées en fonction des résultats de la phase diagnostic.

Il est donc nécessaire de compléter les crédits prévus au budget par décision modificative

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à :

- **suivre l'avis de la commission d'études des marchés et d'attribuer le marché au groupement mené par Mme Villeneuve-Bergeron ;**
- **signer le marché ;**
- **solliciter toutes les subventions possibles à leur taux maximum (DGD, Appel à projet du club PLUi... ;**
- **compléter le financement par décision modificative au budget.**

3.2. Point sur le groupement de commande IRVE – tarification de la recharge :

M Pierre Decoursier vice-président en charge des finances rappelle que le conseil communautaire de l'ex communauté de communes de Bénévent/Grand Bourg avait délibéré en 2016 pour adhérer au groupement de commande coordonné par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC), pour la fourniture, la supervision, la pose et la maintenance d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE).

Le vice-président apporte des précisions concernant la tarification, le RAL, l'itinérance et le mandat de collecte.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à :

- **Approuver la tarification proposée ;**
- **Approuver le RAL proposé ;**
- **Donner mandat au Président pour signer toute pièce nécessaire à la délégation d'itinérance à NEW MOTION ;**
- **Donner mandat au Président pour signer le mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge avec un reversement mensuel.**

3.3. Adhésion au groupement de commande du SDEC pour l'achat d'un véhicule électrique

M Pierre Decoursier explique qu'en parallèle du groupement de commandes pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, le SDEC propose de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques. Les besoins des collectivités ont été recensés, et la commande concernerait environ 70 véhicules.

Il pourrait s'agir de véhicules de tourisme, d'utilitaires ainsi que de deux roues.

Le parc automobile existant de la Communauté de communes n'étant pas en rapport avec le nombre d'agents amenés à se déplacer, et au regard de la décision prise d'implanter des bornes de recharge sur son territoire, il est proposé d'adhérer au groupement pour l'achat d'un véhicule de tourisme.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

3.4. Location des nouveaux bureaux administratifs de la communauté de communes – signature du bail

Le Président précise que suite à la fusion, il était nécessaire de trouver des locaux adaptés pour accueillir les services. CREUSALIS dispose de locaux aménagés d'une surface de 306.76 m² déjà aménagés en bureaux situés au 2^{ème} étage du bâtiment les Tourterelles au Puycharraud.

Le bail serait consenti pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juin 2017 (avec résiliation possible à chaque échéance triennale), le loyer étant effectif à compter du 15 juin 2017.

Le loyer annuel serait de 26000.40 TTC (21 667 € HT – tva 20 %) hors charges.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à conclure le bail avec CREUSALIS signer tous actes à intervenir.

3.5. Convention d'utilisation des établissements nautique :

M Nicolas Aubineau vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle que la La Communauté de communes a répondu à un appel à projet du CNDS « j'apprends à nager » pour mettre en place au travers des ALSH des actions favorisant l'apprentissage de la natation des enfants de 6 à 12 ans du territoire.

En attendant la réponse prochaine du CNDS sur cet appel à projet prévu début juillet, il convient d'anticiper la mise en œuvre du dispositif à l'été 2017. Il faut prévoir une convention avec la commune de Marsac.

Il est sollicité l'autorisation pour le président de signer cette convention au 1^{er} juillet 2017

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

3.6. Convention « plan piscine » avec le Département au titre de l'année 2017 :

L'intervention du département qui vise à permettre aux élèves de 6^{ème} des collèges du département d'accéder gratuitement à l'enseignement de la natation.

Le Conseil départemental prend en charge, à raison de 12 séquences de natation, les frais de location des bassins et de déplacement des collégiens.

Concernant la location des bassins, 2 tarifs sont applicables : 80€ pour les bassins comportant au maximum 4 lignes d'eau et 110€ pour les bassins comportant plus de 4 lignes d'eau.

Il est proposé de passer une convention avec le Département de la Creuse aux conditions ci-dessus et d'autoriser le président à la signer.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4. Finances - Budget

4.1. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur le vice-président en charge des finances, rappelle que le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et reversements pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés et notifiés par la DGCL et il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur la répartition du FPIC entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien et ses communes membres.

3 modes de répartition sont possibles :

1. Conserver la répartition dite de **droit commun** ;

2. Opter pour une répartition dérogatoire respectant à minima des critères précisés par la loi, adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI ;
3. Opter pour une répartition dérogatoire libre, adoptée à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte la proposition n°1 et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.2. Décisions modificatives d'augmentation de crédits à intervenir sur les budgets prévisionnels 2017 :

4.2.1. Budget principal :

- a) Considérant l'insuffisance des crédits ouverts au budget 2017 concernant le **remboursement du capital des emprunts**, il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits.

Considérant la nécessité de procéder à des **travaux d'adaptation de la porte sectionnelle de l'Atelier FURMECA** sur la Zone d'activités de Fursac, il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits. **(7.3. Modification à la note de présentation : 4.2. Décisions modificatives d'augmentation des crédits à intervenir sur les budgets prévisionnels 2017)**

b)

INTITULE	DEPENSES				RECETTES			
	COMPTE	FONCTION	OPERATION	MONTANT	COMPTE	FONCTION	OPERATION	MONTANT
ATELIER FURMECA	2313	90	32	5 500,00				
EMPRUNT					1641	01	HO	5 500,00
TOTAL				5 500,00				5 500,00

- c) Considérant l'insuffisance des crédits ouverts au budget 2017 concernant la réalisation de **l'étude en vue de l'élaboration du PLUi sur le secteur de Bénévent/Grand-Bourg**, il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions de modification d'augmentation de crédits et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.2.2. Budget annexe Pépinière d'entreprises :

Considérant la **vente** d'une emprise foncière située sur l'arrière des locaux de la Pépinière d'entreprises (ZI du Cheix à la Souterraine), il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits pour enregistrer la vente.

4.2.3. Budget annexe Zone d'activités de Chabannes :

Considérant la nécessité d'apporter des **modifications au permis d'aménager** ainsi que la réalisation d'aménagements complémentaires sur la Zone de Chabannes à Dun le Palestel, il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions de modification d'augmentation de crédits et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.3. Réseau de lecture publique – demande de subvention au titre du FACT

Mme Josiane Vigroux-Aufort vice-présidente en charge du réseau de lecture publique rappelle que le Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées (FACT), financé par la Région, permet d'accompagner des projets artistiques et culturels (à hauteur maximale de 50 %), faisant appel à des équipes artistiques professionnelles, ouverts à tous les publics et visant à élargir les publics de la culture.

Dans le cadre de sa mission de développement culturel local, notamment au travers de la programmation d'animations sur l'ensemble du territoire, le réseau de lecture publique souhaite déposer un dossier FACT au titre du 2^{ème} semestre 2017. Pour mémoire Il s'agit de la poursuite d'une action engagée en 2016 (programmations concernant le 2^{ème} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2017).

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.4. LEADER

4.4.1. Animation Gestion du GAL SOCLe

Il s'agit d'assurer la mise en œuvre et l'animation du GAL SOCLe à l'échelle des territoires Ouest et Sud Creusois sur la période de Juillet 2015 à Décembre 2017.

4.4.2. Animations thématiques dans le cadre du GAL SOCLe : animations culturelle et numérique

- **Animation culturelle**

Il s'agit d'accompagner le développement d'une politique culturelle notamment par le soutien financier aux projets (FACT) et la mise en réseau des acteurs à l'échelle des territoires Ouest et Sud Creusois sur la période d'octobre 2015 à Décembre 2017.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

- **Coordination numérique**

Il s'agit d'accompagner le développement du numérique notamment concernant les usages et les services à l'échelle des territoires Ouest et Sud Creusois sur la période d'octobre 2015 à Décembre 2017

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.4.3. Animation thématique Architecture et paysage

Il s'agit d'animer l'action paysagère et apporter un appui technique aux projets d'aménagement à l'échelle du territoire de l'Ouest Creuse sur la période allant de juillet 2015 à Décembre 2017.

Après délibération, le conseil communautaire, à la majorité avec 40 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.4.4. Etude de préfiguration des activités de pleine nature

En conseil syndical du 10 Décembre 2015, le syndicat mixte du Pays Ouest Creusois a délibéré en faveur de la mise en place d'une étude de préfiguration des activités de pleine nature dans le cadre de la stratégie de développement local de l'Ouest Creuse. Au vu de l'évolution des modalités d'intervention régionale et européenne, le plan de financement proposé est le suivant

Dépenses	HT	TVA
Prestation extérieure et frais de mise en œuvre	32 000,00 €	8 000,00 €

Recettes	HT	%
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	5 120,00 €	16,0%
LEADER	20 480,00 €	64,0%
Total des financements publics	25 600,00 €	80,0%
Autofinancement	6 400,00 €	20,0%
Total des recettes	32 000,00 €	100,0%

Après délibération, le conseil communautaire, à la majorité avec 42 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention :

- Accepte le plan de financement tel que présenté ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions pour chaque opération ;
- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

4.5. Suppression de la Régie de recettes pour la perception des recettes de la Sanisette située sur la ZI du Cheix à la Souterraine

Considérant que la régie de recette de la sanisette de la ZI du Cheix n'a encaissé aucune recette au titre de l'exercice 2016, il est demandé par le Trésorier de procéder à la suppression de cette Régie.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.6. Validation de la programmation culturelle 2017-2018 du Centre Culturel Yves FURET et demandes de subvention aux partenaires :

M Guy Dumignard vice-président en charge des infrastructures culturelles propose le programme des spectacles à intervenir organisés par la Communauté de Communes au Centre Culturel Yves FURET et dans les salles des Communes de la Communauté. Ces manifestations culturelles seront recensées dans le programme de la saison culturelle du Centre Culturel Yves FURET qu'il édite.

Selon les crédits votés par délibération en date du 19 avril 2017, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DRAC du Limousin) à hauteur de 56 000€ ; de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 80 000€ et du Département de la Creuse à hauteur de 25 000€.

Mme Josiane Vigroux-Aufort souhaite savoir pourquoi il y a une programmation au Château de la Cazine qui est un privé ?

M Guy Dumignard répond que c'est le rôle du CCYF d'aller partout sur le territoire pour proposer des spectacles.

Après délibération, le conseil communautaire, à la majorité avec 43 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.7. Demande d'annulation de la facture émise à l'encontre du Comité d'entreprises de GM&S INDUSTRY pour le spectacle de Noël 2016 :

M Guy Dumignard explique qu'à l'issu du concert de soutien aux salariés de GM&S INDUSTRY (avec le groupe TRUST le 21 avril 2017), le Centre Culturel Yves Furet a encaissé un bénéfice de 1000 € de recettes de billetterie. (sur 3000 euros de recettes au total et environ 2000 € de dépenses engagées par le CCYF). Par conséquent, il est proposé, par solidarité, d'annuler la créance de la collectivité à l'encontre du Comité d'entreprise de GM&S INDUSTRY pour le spectacle de Noël 2016 (Montant : 850 € pour le spectacle BARAKA). »

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.8. Demande d'admission de titres en non-valeur suite à surendettement

M Pierre Decoursier vice-président en charge des finances explique qu'à la demande de la Trésorerie de La Souterraine, et suite à deux décisions de la commission de surendettement, il convient de procéder à l'annulation de titres pour des montants respectifs de :

- 268,50 €, sur le budget principal (service enfance jeunesse ALSH ex Bénévent Grand-Bourg)
- 314,00 €, sur le budget principal (service enfance jeunesse ALSH ex Bénévent Grand-Bourg)

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.10. Subventions aux associations (7.5. Précisions au point 4.10 – subventions aux associations) :

M Pierre Decoursier fait savoir qu'il est proposé d'attribuer les subventions habituellement accordées par les 3 territoires, sur l'enveloppe réservée à cet effet au budget.

Les demandes nouvelles de subvention feront l'objet d'une étude en commission des Finances avant présentation au conseil.

Associations du territoire	Subv 2016 versée	Origine	Montant sollicité en 2017	Aide demandée	Avs - Montant	Observations
ANCD	2 200	CCPD	2 200	52ème Nocturne du 5 août 2017	2 200	
Vocalise	300	CCPD	300	fonctionnement annuel	300	
Les amis du Château	2 000	CCPD	1 500	fête médiévale août 2017	1 500	
Comice agricole	1 000	CCPD	1 000	août 2017 40ème édition	1 000	
Tour canton Pays Dunois	1 700	CCPD	1 700	Tour du canton 2017	1 700	
TAIKO	2 000	CCPD	2 500	festival 2017 sur Pays Dunois	2 000	
Confluence Berry Marche	1 060	CCPD	1 500	Université libre d'été 2017 Fresselines	1 060	
Comité des fêtes St Sébastien	1 000	CCPD	1 500	fête du cheval 6 août 2017	1 000	
Op and OIL	1 000	CCPD	1 800	la pente douce 12 et 13 août 2017	1 000	
Entente sportive Dun Nallat	2 000	CCPD	3 000	actions en direction des jeunes	2 000	
"Les objets perdus"	2 000	CCPD	3 000	14 représentations sur comcom	2 000	cette année 4 représentations sur nouvelles communes du territoire
Collège Dun le Palestel	2 100	CCPD	2 250	voyage Espagne et Allemagne	2 250	30 €/enfant délib CCPD n° 16.11.21-10
Collège de Bonnat	300	CCPD	390	voyage en Irlande	390	30 €/enfant délib CCPD n° 16.11.21-10
JMF	600	CCPD	600	animations musicales écoles/collège	600	
CAUE	5 872	CCPD - BGB	5 757	adhésion EX CCPD ET CC BGB 0,40/Hab	5 757	
Fondation du patrimoine	1 680	CCPD - BGB	300	adhésion pour la nouvelle comcom	300	CCPD payait pour les communes
Tour du Limousin	5 000	CCPD/BGB	7 000	50 è édition départ de Fursac 16 août	7 000	2016 exceptionnel : départ DUN
Vélo club de La Souterraine	3 500	CCPS	5 000	33ème tour du Pays Sostranien	3 500	
Creuse toujours	1 000	BGB	2 500	festival Léopard Vert ateliers ados	1 000	attrib au titre de la compétence jeunesse par délib au vu du courrier
			4 500	festival Léopard Vert projet global	-	
Creuse toujours	4 500	BGB	4 442	Ateliers collège	4 442	subv par année scolaire - sur délibération - convention à intervenir prévoyant les modalités de versement
Creuse toujours	-	BGB	15 000	Actions Pôle Ado secteur BGB	15 000	délib déc 2016 pour exercice 2016 à payer en 2017 - engagement oral pour versement pendant 3 ans
Resto du cœur Bénévent*		BGB	3 060	location local	3 060	selon engagement CC BGB délib 2016
	40 812		70 799		59 059	

* : avant 2017, la CC BGB payait l'électricité.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions de demandes subventions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

4.11. Terme du Crédit-bail « Boulangerie de Noth » au 30 juin 2017

M Jean-François Muguay expose la situation de la boulangerie de Noth. Selon les termes de l'acte notarié en date du 25 juin 2003, le bail consenti pour une durée de 15 ans a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2002 pour expirer le 30 juin 2017.

Les crédit-preneurs ont manifesté leur intention de lever l'option d'achat de la boulangerie au montant de la valeur résiduelle due au terme du contrat qui est égale à un euro et qui constitue le prix de vente.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5. Ressources Humaines

5.1. Mise en place du temps partiel (sur autorisation et de droit)

M Didier Bardet présente la proposition de mise en place du temps partiel au sein de la Communauté de communes. Il constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Ses modalités d'exercice sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Le temps partiel s'organise de deux manières :

- Le temps partiel sur autorisation ;
- Le temps partiel de droit.

Il est proposé à l'assemblée d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application comme exposé dans la note de présentation.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.2. Création d'emploi d'adjoint d'animation (en substitution à la délibération du 19/04/2017 décidant de la prolongation d'un CDD pour 2 ans)

M Nicolas Aubineau vice-président en charge de l'enfance jeunesse rappelle que les conseillers communautaires, lors de la dernière réunion de conseil ont été appelés à délibérer sur le renouvellement pour 2 ans d'un contrat d'animateur ALSH. Ce recrutement n'étant pas possible statutairement, il a été proposé à l'animateur un contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 6 mois pour pallier les besoins du service dans l'attente de la création d'un poste d'adjoint d'animation à 35 h. Il est donc proposé aujourd'hui au conseil de créer un poste d'adjoint d'animation catégorie C échelle C1 à temps complet et de charger le Président de faire les déclarations de création de poste pour permettre le recrutement.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.3. Recrutement d'un agent en CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi)

M Nicolas Aubineau rappelle que lors de la séance du 19 avril 2017, il avait été évoqué, afin de renforcer l'équipe d'animation intercommunale, le recrutement d'un sixième animateur en emploi d'avenir pour une période d'un an renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2017 en 35H annualisées.

Il est proposé d'autoriser le président à procéder à ce recrutement

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.4. Autorisation de recrutement ponctuel par le président d'agents sous Contrat d'Engagement Educatif pour remplacement occasionnel des agents ALSH (contrat spécifique d'animation)

M Nicolas Aubineau vice-président chargé de l'enfance jeunesse présente le principe du CEE.

Il est proposé d'avoir recours à ce type de contrat pour le remplacement des agents ALSH et d'autoriser le Président à signer ce type de contrat chaque fois qu'il sera nécessaire pour les besoins services

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.5. Mise à disposition d'un agent auprès de l'association assurant le service de repas à domicile sur l'ex territoire de Bénévent-Grand Bourg pour assurer le suivi administratif et comptable.

Mme Micheline Saint Léger vice-présidente chargée des affaires sociales explique aux conseillers que le conseil communautaire de l'ex communauté de communes de Bénévent/Grand Bourg avait validé en avril 2013 la mise à disposition d'un de ses agents auprès de l'association de Gestion du Service de Livraison à Domicile des Cantons de Bénévent l'Abbaye, Le Grand Bourg et Saint Vaury pour assurer la gestion administrative de ce service. Un agent de la Communauté de communes assurait cette fonction.

L'association a sollicité cette mise à disposition et l'agent de la Communauté de commune a donné son accord à raison de 2 H/semaine.

Mme la vice-présidente propose au conseil de valider cette mise à disposition.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.6. Elargissement du dispositif du service civique initialement mis en œuvre sur le réseau de lecture publique

Il est proposé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la Communauté de Communes et d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Le Président serait autorisé à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.7. Ratio « promus/promouvables » pour les avancements de grade

M Didier Bardet expose que pour tout avancement au grade supérieur, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé selon un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires promovables c'est-à-dire remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

M Bardet présente le champ d'application de ce ratio, sa modalité d'application et propose de fixer ce ratio à un taux de 100% pour tous les grades.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.8. Proposition de création et/ou suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

M Didier Bardet explique à l'assemblée que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé au conseil communautaire, la création d'emploi à la date du 1^{er} juillet 2017 :

- de deux adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'animation au sein du service Enfance de la collectivité
- d'un agent de maîtrise principal/ou technicien/ ou technicien principal 2^{ème} classe pour assurer les missions au sein du service culturel de la collectivité

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.9. Renouvellement de la mise à disposition de personnel technique de la commune de Grand Bourg

Il est proposé par M Didier Bardet, en accord avec Monsieur le Maire de Grand-bourg et l'agent concerné, de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel qui était conclue entre, la commune de le Grand-Bourg d'une part, et d'autre part la Communauté de Communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent Grand Bourg lors du conseil communautaire du 20 mars 2017.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.10. Modification de la délibération portant création d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de la Communauté de Communes.

M Didier Bardet explique qu'il y a lieu de compléter la délibération en date du 19 avril décidant de la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène et sécurité qui proposait :

- D'instituer le paritarisme au sein du CT et du CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- De fixer le nombre de représentants du personnel au CT et au CHSCT à 3 titulaires et 3 suppléants
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité au CT et au CHSCT à 3 titulaires et 3 suppléants.

Sur avis du centre de gestion, il est nécessaire d'ajouter la condition suivante au paragraphe ci-dessus par l'adjonction de la conditions suivante :

- De recueillir l'avis des représentants de la collectivité siégeant au CT

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

5.11. Pour information : recrutement d'un agent pour 3 mois renouvelable en accroissement temporaire d'activité (missions : stratégie de communication, développement économique, infrastructures numériques et usages

M Gérard Chaput demande pourquoi il y a lieu d'engager ? Des heures ne peuvent-elles pas être dégagées sur les postes existant ?

M le Président précise que compte tenu de la nouvelle dimension de l'intercommunalité beaucoup de nouveaux besoins en complément des besoins déjà existants nécessitent d'être couverts.

5.12 Pour information : Retraite par rente FONPEL (Fonds de pension des élus locaux) CAREL (Caisse Autonome de Retraite des Elus Locaux

Suite à la présentation de ce point, *M Pierre Decoursier explique à l'assemblée son opposition face à ce système.*

6. Divers

6.1. Prise en charge des frais de déplacement des salariés de GM&S Industry :

M le Président rappelle pour mémoire la Communauté de Communes a déjà réglé 2 factures au transporteur, concernant 2 déplacements à Poitiers les 2 décembre 2016 et 27 janvier 2017 pour un montant total de 3 375€.

Dans l'attente de la décision de justice à intervenir concernant le devenir de l'entreprise à La Souterraine, il est proposé la prise en charge de 4 factures supplémentaires :

Déplacement à Brive le 6 janvier 2017 pour un montant de 1 650€

Déplacement à Villeroy le 25 janvier 2017 pour un montant de 2 000€

Déplacement à Dompierre sur Besbre le 25/01/2017 pour un montant de 1 500€

Déplacement à Poitiers le 17 mars 2017 pour un montant de 1 425€.

M Jean-Claude Carpentier rappelle que la situation de GM&S Industry n'impacte pas seulement le territoire de la Communauté de communes mais aussi les départements de l'Indre et de la Haute Vienne.

Le Président rappelle qu'un montant de 30 000 euros a été fléchi sur cette action.

M Didier Lavaud explique que les communes ont été également sollicitées pour participer au paiement de ces déplacements.

Messieurs Didier Lavaud et Thierry Dufour ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition de prise en charge des déplacements de GM&S Industry et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

6.2. Amélioration de l'habitat : autorisation pour le versement des aides au fonds d'avance pour l'amélioration de l'habitat du Département

Mme Isabelle Mazeirat explique au conseil communautaire que le département est porteur des programmes d'intérêt général visant à l'amélioration du parc privé en Creuse et que les communautés de communes ont signé dans ce cadre une convention de partenariat.

Les ex territoires du Pays Dunois et du Pays Sostranien avaient délibéré avant le 31 décembre 2016 pour attribuer un complément d'aide aux particuliers bénéficiaires de subventions dans le cadre de ces programmes.

Elle propose que lorsque le bénéficiaire d'aides entre dans le dispositif du fond d'avance et a donné mandat au département pour les percevoir à sa place, celles-ci soit versées directement au Département

Mme Puychevrier informe le conseil communautaire qu'elle ne prendra pas part au vote.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 43 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir

6.3. Désignation de délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la Commission Territoriale de Suivi des Publics

Il est proposé la candidature de Madame Micheline Saint Léger, Vice-présidente en charge du secteur social, pour assurer un mandat en qualité de titulaire au sein de la Commission La Souterraine-Bourgameuf.

Il est proposé la candidature de Monsieur Pierre Decoursier comme suppléant.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir

6.4. Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque de La Souterraine

Mme Josiane Vigroux-Aufort, vice-présidente en charge du réseau de lecture publique expose les résultats d'une étude statistique au cours des 6 derniers mois sur la fréquentation de la médiathèque de La Souterraine. Celle-ci fait ressortir certains créneaux sous-fréquentés et certaines insuffisances au niveau des amplitudes horaires (exemple du samedi matin).

Elle présente au conseil une nouvelle grille d'horaires jointe à la note de présentation et propose de valider ces modifications.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

6.5. Délégations d'attribution au Président

M le Président informe l'assemblée que la préfecture a fait savoir que la délibération 170123-11 portant délégation d'attribution prise en séance du 23 janvier était trop peu précise et qu'il y a lieu de compléter les formulations.

Il apporte également des précisions sur les attributions au Président concernant :

- Le patrimoine immobilier et mobilier
- Les finances
- Les marchés publics
- Ou encore la conclusion et la signature de conventions

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ces propositions de délégation d'attribution et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

6.6. Pour information : Appel à candidature pour la composition du collège privé du Comité de Programmation LEADER / CUC

Par délibération en date du 23 janvier 2017 le Conseil Communautaire a approuvé la composition du Comité de Programmation Leader : soit 6 titulaires et 6 suppléants pour le collège Public et 7 titulaires et 7 suppléants pour le collège Privé.

Le Conseil ayant procédé à la désignation des membres du collège public, Il est proposé de lancer un appel à candidature pour les sièges du collège privé qui restent à pourvoir.

7. Points complémentaires

7.7. Appel à projet 2017 Région Nouvelle Aquitaine « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle-Aquitaine »

M Gérard Delafont présente un appel à projet que la Région Nouvelle Aquitaine a lancé le 15 mai 2017 « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine ».

A travers cet appel à projet, il s'agit pour la Région :

- de préserver et restaurer les continuités écologiques,
- d'enrayer le déclin avéré des insectes pollinisateurs,
- de favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux de la Trame Verte et Bleue

Les dossiers présélectionnés seront connus au début du mois de juillet pour une sélection définitive après envoi du dossier complet au plus tard le 1^{er} septembre 2017.

Dépenses prévisionnelles	Coût HT	Coût TTC
Interventions des structures partenaires (accompagnement technique, concertation, visites,...), <i>CPIE des Pays Creusois : 26 jours d'interventions / CAUE 23 : 26 jours d'interventions / Chambre d'Agriculture de la Creuse : 11 jours d'interventions</i>	25 959,00 €	25 959,00 €
Frais de communication et de reproduction (à affiner)	2 000,00 €	2 400,00 €
TOTAL	27 959,00 €	28 359,00 €
Recettes prévisionnelles		
Leader – 64%	17 893,76 €	17 893,76 €
Région Nouvelle Aquitaine – 16%	4 473,44 €	4 473,44€
Communauté de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent-Grand-Bourg – 20%	5 591,80 €	7 991,80 €
TOTAL	27 959,00 €	28 359,00 €

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à la majorité avec 29 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions, accepte cette proposition de candidature à appel à projet et autorise le Président à signer tous actes à intervenir

7.8. Participation au projet d'acquisition-aménagement et mise en service d'un commerce « bar restaurant » porté par la Commune de Saint Léger Bridereix :

M le Président présente au conseil la situation de la commune de Saint Léger Bridereix et du commerce « bar restaurant » le Chêne Vert.

Dans le cadre du projet d'acquisition et de travaux d'aménagement d'un bar restaurant communal, la Commune de Saint Léger Bridereix a sollicité la Communauté de Communes du Pays Sostranien pour une aide financière au titre du Fonds d'Intervention et de Soutien aux Communes institué par délibération du 27 décembre 2012 (réf 121227-13).

Pour mémoire, l'intervention de la Communauté de Communes était calculée à hauteur de 15% de la dépense éligible hors taxes, pour un montant plafonné de 30 000€ par opération dans la limite de 80% de subventions publiques, dans le cadre de projets dernier commerce de la commune et services essentiels à la population, et non-exclusivement de portée économique.

Il a été proposé dans un premier temps par M. André MAVIGNER, vice-président en charge des questions Commerce-Artisanat-Dynamisme des centre-bourgs, de provoquer une réunion de sa commission (**Mercredi 30 août 2017 à 14h30 à St Léger Bridereix**), de visiter les lieux, de rencontrer les repreneurs éventuels, puis d'avancer sur ce dossier d'ici le prochain conseil communautaire.

7.9. Z.A. de CHABANNES : Location à titre précaire du lot n° 2 dans l'attente de la signature de la vente :

Compte tenu de la nécessité de modifier le permis d'aménager de la ZA de Chabannes (dépôt finalisé le 22/06/2017), l'acte de vente du lot n°2 à M. François PARBAUD ne peut être finalisé immédiatement. Afin de ne pas retarder la réalisation du projet de M. PARBAUD et notamment l'instruction de son dossier par la DREAL, celui-ci sollicite la location du terrain qu'il doit acquérir, à titre précaire, dans l'attente de la signature de la vente puisque qu'aucun compromis de vente n'a été passé en 2016 entre lui et la Communauté de communes.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser le président à signer un bail de location précaire avec l'acquéreur, d'en limiter la durée à 3 mois.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

7.10. Remplacement d'un conseiller communautaire désigné auprès d'une instance publique :

Monsieur le Président, en accord avec les intéressés, propose de procéder au remplacement de M Guy DUMIGNARD représentant de la Communauté de communes auprès de la MJC CS de La Souterraine par M Nicolas AUBINEAU vice-président en charge de l'enfance jeunesse, afin que celui-ci puisse représenter la Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de sa délégation.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous actes à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h30 en remerciant l'assemblée pour la tenue de cette séance qui est suivie d'un pot de l'amitié offert par la Communauté de communes.

Les membres du conseil communautaire :

